Annexe 1f – Descriptif de la prestation

Prestation: suivi intensif dans la famille (SIF)

Le suivi intensif dans la famille (SIF) est une prestation destinée à un groupe cible restreint, à savoir notamment aux jeunes très vulnérables sur un plan psychosocial qui vivent dans leur foyer d'origine et dont la famille est prête à collaborer de manière intensive. En règle générale, les familles concernées ont fait l'objet d'une enquête menée par des spécialistes et ont déjà recouru à des prestations de soutien qui n'ont toutefois pas permis dans une mesure suffisante d'aborder la situation problématique propre à la famille.

Catalogue de prestations:

Aide de proximité

Descriptif de la prestation:

Le suivi intensif dans la famille (SIF) soutient les familles très vulnérables d'un point de vue psychosocial en assurant un suivi étroit des tâches éducatives, de la gestion des problèmes quotidiens et de la résolution des conflits et des crises. La prestation SIF permet de mener une analyse de proximité de la situation familiale, qui est pluridimensionnelle, axée sur l'intervention et fondée sur un processus. Le but visé est celui d'un retour au calme et d'une stabilisation au quotidien. Les membres de la famille ont par la suite la capacité d'organiser leur vie de manière à éviter un (autre) placement de l'enfant hors de son milieu d'origine.

Le SIF se distingue de la prestation de l'encadrement familial socio-pédagogique par les éléments suivants:

- Il s'agit d'une analyse de la situation familiale qui s'inscrit dans la durée et qui est axée sur une intervention.
- Les offres de conseil et les services de pédopsychiatrie sont assurés.
- Le plan d'intervention prévoit une présence de 25 heures par mois et deux visites par semaine dans la famille au minimum.
- Les méthodes et les programmes appliqués ont été scientifiquement validés ou évalués.

Le suivi se déroule généralement en deux phases: celle d'enquête et d'observation (qui s'étend jusqu'à trois mois au plus) et celle de suivi et de stabilisation. Ensemble, ces deux phases n'excèdent pas neuf mois. Il revient au commanditaire de prestations de décider d'une éventuelle prolongation de l'encadrement même s'il convient en principe de recourir à ce stade à l'offre adéquate la plus proche (approche fondée sur l'espace social).

Objectifs supérieurs:

Les membres de la famille sont soutenus dans leurs tâches éducatives et leurs compétences relationnelles dans le cadre des objectifs qui ont été convenus. L'enfant, l'adolescente ou l'adolescent est assisté dans son développement émotionnel et social, de sorte que son bien-être est pris en compte et qu'elle ou il peut grandir au sein de son foyer d'origine.

Destinataire de la prestation:	Les familles très vulnérables d'un point de vue psychosocial, qui ont déjà bénéficié de prestations de soutien et dont les besoins spécifiques n'ont pas pu être suffisamment pris en compte jusque-là. Les personnes détentrices de l'autorité parentale sont disposées à collaborer sur une base volontaire ou à la suite de la décision d'une autorité et sont à même de le faire.

Les objectifs de la prestation sont contraignants.

Objectif 1 de la prestation:	Le mandat du SIF se concrétise en termes de contenu par l'intégration des membres de la famille en fonction de leur âge. Une fois qu'une stabilisation est constatée au sein de la famille, des objectifs concrets, réalisables et définis dans le temps sont arrêtés.

Objectif 2 de la prestation:	Les membres de la famille abordent le problème sous des angles différents, comprennent leur situation, découvrent des perspectives et collaborent au développement de ressources.

Objectif 3 de la prestation:	L'enfant / l'adolescente ou l'adolescent est stable psychiquement et se voit encouragé dans son développement aux plans émotionnel, social, intellectuel et physique.

Objectif 4 de la prestation:	Dans les situations de crise, un suivi professionnel et un hébergement adéquat sont assurés en permanence conformément aux besoins individuels de l'enfant, de l'adolescente ou de l'adolescent concerné.

Objectif 5 de la prestation:	Les membres de la famille sont intégrés socialement à leur environnement (logement, voisins, amis, loisirs, etc.).

Objectif 6 de la prestation:	Les personnes détentrices de l'autorité parentale ont pris l'habitude d'adopter des comportements éducatifs appropriés et les ont appliqués dans la vie quotidienne.

Objectif 7 de la prestation:	Les membres de la famille connaissent les modèles fonctionnels garants d'une vie quotidienne s'inscrivant dans la normalité, les ont mis en pratique et intégrés. Les personnes détentrices de l'autorité parentale sont capables de maîtriser de manière indépendante l'éducation et les tâches du quotidien. L'enfant peut ainsi vivre et grandir auprès d'elles.